



ARRETE DRDJSCS ACAL N° 2016-13

**portant subdélégation de signature au titre de l'ordonnancement secondaire délégué
à des agents de la Direction régionale et départementale de la jeunesse,
des sports et de la cohésion sociale
de la région Alsace – Champagne-Ardenne – Lorraine**

LA DIRECTRICE REGIONALE ET DEPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE D'ALSACE – CHAMPAGNE-ARDENNE – LORRAINE,

- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et arrêtés portant création des DRDJSCS ;
- VU le décret du 17 décembre 2015 nommant Monsieur Stéphane FRATACCI, Préfet de la Région Alsace – Champagne-Ardenne – Lorraine, Préfet du Bas-Rhin ;
- VU l'arrêté du 1er janvier 2016 nommant Madame Isabelle DELAUNAY, directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine ;
- VU l'arrêté n° 2016/23 en date du 4 janvier 2016 portant délégation de signature à Madame Isabelle DELAUNAY, directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Alsace-Champagne-Ardenne- Lorraine en qualité d'ordonnateur secondaire délégué ;
- VU l'arrêté du 8 janvier 2016 nommant Monsieur Jocelyn SNOECK, Madame Brigitte DEMPT et Mme Claude GUILLARD dans l'emploi de Directeur régional adjoint de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Alsace-Champagne-Ardenne- Lorraine ;
- VU l'arrêté DRDJSCS ACAL N°2016/012 du 11 juillet 2016 portant subdélégation de signature au titre de l'ordonnancement secondaire délégué à des agents de la DRDJSCS de la région Alsace Champagne Ardenne Lorraine.
- VU l'arrêté préfectoral du 28 juillet 2016 organisant l'intérim et accordant délégation de signature en matière de fonctions sociales du logement à madame Nathalie MASSE-PROVIN, directrice départementale déléguée par intérim, adjointe par intérim au directeur régional et départemental de la jeunesse ,des sports et de la cohésion sociale

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : Conformément aux dispositions de l'article 1 de l'arrêté préfectoral en date du 4 janvier 2016, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle DELAUNAY, Directrice Régionale et Départementale la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la région Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine subdélégation de signature est donnée :

au titre des dépenses initiées à l'échelle régionale et au titre des services communs à :

–Monsieur Jocelyn SNOECK, directeur régional adjoint,

–Madame Brigitte DEMPT, directrice régionale adjointe,

–Madame Claude GUILLARD, directrice régionale adjointe

au titre des dépenses initiées à l'échelle départementale :

–Madame Nathalie MASSE PROVIN, directrice départementale déléguée par intérim ;

–Madame Émilie MAMCARZ, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, chef du service Hébergement -Logement.

à l'effet de signer l'ensemble des actes mentionnés aux articles 1 à 3 de l'arrêté précité.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme la Directrice régionale et départementale et des personnes mentionnées à l'article premier, subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après dans la limite de leurs attributions respectives, à l'effet de signer les décisions et actes en matière d'engagement, de liquidation, de mandatement des dépenses de l'État ainsi qu'en matière de liquidation et d'émission de titres de recettes de l'État pour les programmes suivants au titre des dépenses initiées à l'échelle régionale ou le cas échéant des services communs :

BOP 124 : conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative ;	Tous titres	<ul style="list-style-type: none"> - Monsieur Vincent SCHNEIDER, attaché d'administration de l'État, responsable des affaires financières, immobilières et logistiques - Monsieur Benoît ROLLINGER, attaché principal d'administration de l'Etat, responsable de la plateforme comptable à Nancy
	Titre 3 toutes dépenses	- Madame Nathalie BRIERE, attachée d'administration de l'État
	Titre 3 pour le fond de concours FIPHFP	- Monsieur Mim ROHIMUN, attaché principal d'administration de l'État, conseiller juridique, référent handicap et diversité
	Titre 3 pour les seules dépenses liées au Pôle Certification, Formation, Emploi	<p>– Monsieur Luc MARCHAL, conseiller technique et pédagogique, chef du pôle</p> <p>En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, subdélégation de signature est consentie à :</p> <ul style="list-style-type: none"> –Monsieur Philippe VANDAIS, inspecteur de la jeunesse et des sports, adjoint au chef de pôle pour le siège de Strasbourg –Monsieur Alfred NORDIN, inspecteur de l'action sanitaire et sociale hors classe, adjoint au chef de pôle pour l'antenne de la direction située à Châlons-en-Champagne
	Titre 3 pour la formation continue	- Madame Myriam CHAMPEAU, chargé du développement des carrières et des compétences
	Titre 2	<ul style="list-style-type: none"> -Madame Halima HAMMES attachée d'administration de l'État, responsable du service des Ressources Humaines, -Madame Roselyne BOURGEOIS attachée d'administration de l'État, Responsable de la plateforme carrière et paie
BOP 147 : « politique de la ville » ;	Titre 3 et 6	–Monsieur Emmanuel THIRY, inspecteur de la jeunesse et des sports, chef de pôle
BOP 157 : handicap et dépendance ;	Titres 3, 5 et 6	<p>–Madame Muriel HETTE, inspectrice de l'action sanitaire et sociale hors classe, cheffe de pôle par intérim</p> <p>En cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, subdélégation de signature est consentie à :</p> <ul style="list-style-type: none"> –Monsieur Arnaud TROHEL, inspecteur principal de

		l'action sanitaire et sociale, pour l'antenne de la direction située à Nancy
BOP 163 : jeunesse et vie associative ;	Titres 3 et 6	- Monsieur Max PINSON, inspecteur de la jeunesse et des sports de 1ère classe, chef de pôle En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, subdélégation de signature est consentie à : –Madame Marianne BIRCK, inspectrice de la jeunesse et des sports, adjointe au chef de pôle
	Titre 3 pour les seules dépenses liées au Pôle Certification, Formation, Emploi	–Monsieur Luc MARCHAL, conseiller technique et pédagogique, chef du pôle En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, subdélégation de signature est consentie à : –Monsieur Philippe VANDAIS, inspecteur de la jeunesse et des sports, adjoint au chef de pôle pour le siège de Strasbourg –Monsieur Alfred NORDIN, inspecteur de l'action sanitaire et sociale hors classe, adjoint au chef de pôle pour l'antenne de la direction située à Châlons-en-Champagne
BOP 177 : prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables ;	Titres 3, 5 et 6	–Madame Muriel HETTE, inspectrice de l'action sanitaire et sociale hors classe, cheffe de pôle par intérim En cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, subdélégation de signature est consentie à –Monsieur Arnaud TROHEL, inspecteur principal de l'action sanitaire et sociale, pour l'antenne de la direction située à Nancy
BOP 219 : sport ;	Titres 3 et 6	–Monsieur Damien KLEINMANN, inspecteur de la jeunesse et des sports, chef de pôle En cas d'absence ou d'empêchement de cette dernier, subdélégation de signature est consentie à : –Madame Anne-Christine STEIN, professeure de sport, adjointe au chef de pôle
	Titre 3 pour les seules dépenses liées au Pôle Certification, Formation, Emploi	–Monsieur Luc MARCHAL, conseiller technique et pédagogique, chef du pôle En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, subdélégation de signature est consentie à : –Monsieur Philippe VANDAIS, inspecteur de la

		jeunesse et des sports, adjoint au chef de pôle pour le siège de Strasbourg, –Monsieur Alfred NORDIN, inspecteur de l'action sanitaire et sociale hors classe, adjoint au chef de pôle pour l'antenne de la direction située à Châlons-en-Champagne.
BOP 304: inclusion sociale, protection des personnes, et économie sociale et solidaire.	Titres 3, 5 et 6	–Madame Muriel HETTE, inspectrice de l'action sanitaire et sociale hors classe, cheffe de pôle par intérim En cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, subdélégation de signature est consentie à –Monsieur Arnaud TROHEL, inspecteur principal de l'action sanitaire et sociale, pour l'antenne de la direction située à Nancy,

La présente subdélégation de signature exclut :

- les réquisitions du comptable public ;
- l'engagement de procédure du « passer outre » :

qui relèvent de la compétence de M. le Préfet de la région d'Alsace-Champagne Ardenne-Lorraine.

ARTICLE 3 : Subdélégation de signature est consentie à :

- Monsieur Vincent SCHNEIDER, attaché d'administration de l'État, responsable des affaires financières, immobilières et logistiques,
- Monsieur Benoît ROLLINGER, attaché principal d'administration de l'Etat, responsable de la plate-forme comptable à Nancy,
- Madame Nathalie BRIERE, attachée d'administration de l'État,

Monsieur Mim ROHIMUN, attaché principal d'administration de l'État, sur le fond de concours FIPHFP,

à l'effet de signer les bons de commande, dans le respect des stratégies ministérielles et interministérielles d'achat, les factures et la constatation du service fait des dépenses imputées sur les BOP 124, 309, 333 et 723 relevant de la compétence de la DRDJSCS.

ARTICLE 4 : Subdélégation de signature est consentie à :

- Monsieur Vincent SCHNEIDER, attaché d'administration de l'État, responsable des affaires financières, immobilières et logistiques,
- Monsieur Benoît ROLLINGER, attaché principal d'administration de l'Etat, responsable de la plate-forme comptable à Nancy,
- Madame Nathalie BRIERE, attachée d'administration de l'État,

afin de signer les relevés d'opérations bancaires liés aux cartes d'achat pour les dépenses relevant des BOPS 124, 163, 219 et 333, ainsi que les actes ou relevés liés à la facturation des prestataires de voyages pour le même périmètre financier.

ARTICLE 5 : Subdélégation de signature est consentie à :

- Madame Halima HAMMES attachée d'administration de l'État, responsable du service des Ressources Humaines, pour le titre 2,

- Monsieur Vincent SCHNEIDER, attaché d'administration de l'État, responsable des affaires financières, immobilières et logistiques, pour le titre 3,

afin de valider les opérations comptables de fin de gestion et de clôture de comptes telles que le recensement des charges.

ARTICLE 6 : Subdélégation de signature est consentie à :

- Madame Laurence DEMANGE, attaché d'administration de l'État, responsable des juridictions de sécurité sociale de la région et du CMCR du Bas-Rhin,

afin de réaliser les opérations budgétaires des Tribunaux des affaires de sécurité sociale et des Tribunaux du contentieux de l'incapacité de la région Alsace-Champagne Ardenne-Lorraine.

ARTICLE 7 :

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté DRDJSCS ACAL N°2016/012 du 11 juillet 2016 portant subdélégation de signature au titre de l'ordonnancement secondaire délégué à des agents de la DRDJSCS de la région Alsace Champagne Ardenne Lorraine

ARTICLE 8 :

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes et la Directrice Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la région Alsace-Champagne Ardenne-Lorraine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Alsace-Champagne Ardenne-Lorraine.

Fait à Strasbourg, le 4 août 2016

La Directrice régionale et départementale de la
jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
d'Alsace-Champagne Ardenne-Lorraine



Isabelle DELAUNAY



Direction régionale et départementale de la
Jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
d'Alsace-Champagne Ardenne-Lorraine

DÉCISION

**portant subdélégation de signature à des agents
de la direction départementale déléguée
au titre des compétences départementales**

LA DIRECTRICE REGIONALE ET DÉPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE

- VU la loi n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Stéphane FRATACCI, Préfet hors classe, Préfet de la région Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine, Préfet du Bas-Rhin ;
- VU le décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et notamment son article 7 ;

- VU l'arrêté du 1^{er} janvier 2010 nommant Madame Eve KUBICKI en qualité de directrice départementale de la cohésion sociale du Bas-Rhin ;
- VU l'arrêté du 12 février 2010 nommant Madame Nathalie MASSE PROVIN en qualité de directrice départementale adjointe de la cohésion sociale du Bas-Rhin ;
- VU l'arrêté de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes et du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports en date du 1er janvier 2016, nommant Mme Isabelle DELAUNAY, inspectrice principale de la jeunesse et des sports, directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine (groupe I), pour une durée de 5 ans ;
- VU l'arrêté en date du 15 janvier 2016 portant délégation de signature à Madame Isabelle DELAUNAY, en qualité de directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Alsace-Champagne Ardenne-Lorraine pour les compétences relevant du champ départemental ;
- VU la décision du 11 mars 2016 portant subdélégation de signature à des agents de la direction départementale déléguée au titre des compétences départementales ;
- VU l'arrêté en date du 28 juillet 2016, chargeant Madame Nathalie MASSE-PROVIN de l'intérim des fonctions de directrice départementale déléguée,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2016 susvisé, subdélégation de signature est donnée à :

Mme Nathalie MASSE-PROVIN, directrice départementale déléguée par intérim et en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, à Mme Emilie MAMCARZ, inspectrice hors classe, chef du service Hébergement – Logement à l'effet de signer l'ensemble des actes mentionnés à l'article 1 du même arrêté, à l'exception de ceux liés à la gestion des services (I) et au secrétariat du comité médical et de la commission de réforme (V).

Article 2 :

Conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2016 susvisé subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à l'exception de la signature des marchés et décisions attributives de subvention :

- Mme Emilie MAMCARZ, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, dans le domaine hébergement – logement,
- Mme Dominique BASCOUL, attachée principale, dans le domaine de la politique de la ville,
- Mme Marie-Pierre GALLANI, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, dans le domaine de la protection sociale et juridique,
- M. Thierry ROCHEGUNE, inspecteur de la jeunesse et des sports dans le domaine ville - jeunesse - sports,
- M. Emmanuel SARRAZIN, secrétaire administratif de classe exceptionnelle au titre de l'attribution des cartes d'éducateur sportif

et dans la limite de leurs attributions respectives :

- M. Bruno IOSSIF, attaché principal, dans le domaine hébergement logement,
- Mme Sabine SCHOESER, chargée d'études, dans le domaine hébergement logement,
- Mme Julie SENGER, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, dans le domaine hébergement logement,

Article 3 :

Conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2016 susvisé, au titre des missions départementales relevant des services communs et plus particulièrement du Secrétariat général de la DRDJSCS, subdélégation de signature est donnée à M. Christophe DUPAIN, agent contractuel de catégorie A à l'effet de signer l'ensemble des actes mentionnés aux point I et V de l'article 1 dudit arrêté (actes liés à la gestion des services et au secrétariat du comité médical et de la commission de réforme), ainsi qu'à l'effet d'assurer la présidence de la commission de réforme.

En l'absence de ce dernier, cette subdélégation sera assurée par Mme Claude GUILLARD, directrice régionale adjointe, faisant fonction de secrétaire générale.

Article 4 :

La décision du 11 mars 2016 portant subdélégation de signature à des agents de la direction départementale déléguée au titre des compétences départementales, sus visée, est abrogée.

Article 5 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg le 4 août 2016

La Directrice régionale et départementale de la
jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
D'Alsace-Champagne Ardenne-Lorraine

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Isabelle DELAUNAY', with a long horizontal stroke extending to the left.

Isabelle DELAUNAY